

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_125 - MOTION MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PHARMACIE À PALINGES

Il est proposé au Conseil Communautaire, réuni le 6 novembre 2025, de prendre la motion suivante :

Le Conseil Communautaire du Grand Charolais exprime son opposition au projet de regroupement de l'unique officine actuellement située 16 Place du Marché à Palinges vers la commune de Génelard.

Ce regroupement, s'il venait à être autorisé, risquerait de compromettre l'accès aux soins pharmaceutiques pour une partie significative de la population de Palinges, notamment les personnes âgées, les familles sans véhicule, et les patients à mobilité réduite puisque la commune ne dispose pas de moyens de transport public pour permettre à ses administrés de se rendre facilement dans une commune voisine.

L'actuelle localisation de la pharmacie garantit une desserte piétonne et une proximité avec d'autres services de santé, puisque Palinges compte, au sein de sa maison médicale dont les travaux d'agrandissement, co-financés par le Grand Charolais, devront débiter en janvier 2026 :

- 3 médecins généralistes
- 2 infirmières libérales
- 1 infirmière en pratique avancée,
- 1 infirmière Asalée,
- 1 podologue pédicure,
- 2 assistantes médicales,
- 1 secrétaire médicale,
- 1 masseur kinésithérapeute,

Ce qui ne serait plus le cas dans le nouvel emplacement envisagé, la commune de Génelard ne comptant aucun médecin, et l'actuelle pharmacie n'étant pas accessible PMR.

La pharmacie de Palinges est pérenne et économiquement viable, ce qui rend sa fermeture injustifiée au regard de l'intérêt général.

Par ailleurs, ce projet pourrait fragiliser le tissu économique et social du centre-bourg de Palinges, déjà confronté à des enjeux de désertification commerciale. La pharmacie joue un rôle essentiel dans la vie locale, bien au-delà de sa mission de dispensation de médicaments. Sa fermeture entraînerait une rupture manifeste dans la continuité des soins, en contradiction avec les dispositions de l'article L.5125-3 du Code de la santé publique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la motion en faveur du maintien de la pharmacie à Palinges,**
- d'inviter l'Agence Régionale de Santé à reconsidérer ce projet à la lumière de ces éléments en refusant le regroupement de l'unique pharmacie de Palinges avec celle de Gênelard afin de préserver l'accès aux soins pour l'ensemble de ses administrés,**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais